

## CONTEXTE

Depuis novembre 2016, **une éclosion de cas d'oreillons a été déclarée chez des travailleurs de la santé de la région de l'Estrie**. Un nouveau cas en lien avec cette éclosion a été rapporté le 16 décembre 2016 par une autre région du Québec.

En date du 22 décembre 2016, il n'y a pas d'éclosion d'oreillons dans la région de la Capitale-Nationale. Par contre, il est possible que des cas d'oreillons surviennent dans notre région et ailleurs au Québec au cours des prochaines semaines.

## ÉPIDÉMIOLOGIE DE L'INFECTION

- Les cas d'oreillons sont rares dans la région et la province, mais des éclosions peuvent survenir. La dernière éclosion d'importance dans la province de Québec est survenue en 2010 avec 674 cas rapportés.
- Depuis 2010, **la majorité des cas rapportés dans la province sont survenus chez des personnes de 15 à 44 ans.**

## RAPPEL SUR LES OREILLONS

- **Agent causal :** *Paramyxovirus*
- **Symptômes :** Fièvre légère et autres symptômes généraux + tuméfaction unilatérale ou bilatérale des glandes salivaires, le plus souvent des glandes parotides.
- **Complications :** Une épépidydimorchite (surtout unilatérale) survient chez 25 % des hommes pubères. La méningite aseptique, l'encéphalite, la pancréatite, la surdité et l'infertilité sont plus rares.
- **Transmission :** Par contact direct avec la salive ou des gouttelettes respiratoires.
- **Période d'incubation :** 12 à 25 jours, moyenne de 16 à 18 jours.
- **Période de contagiosité :** De 2 jours avant le début de la tuméfaction jusqu'à 5 jours après.
- **Laboratoire :**
  - Le TAAN (PCR) est la méthode diagnostique de choix. Privilégier un **écouvillonnage buccal** autour du canal de Sténon (jusqu'à 5 jours après l'apparition des symptômes).

Sinon, un prélèvement d'urine peut être fait jusqu'à 14 jours suivant l'apparition des symptômes.

- La sérologie ne devrait être utilisée que lorsqu'il est impossible de faire un échantillonnage buccal. La sérologie est un piètre prédicteur pour le diagnostic des oreillons dans une population immunisée.
- **Intervention pour un cas :** Isolement jusqu'à 5 jours après le début de la tuméfaction et précautions « gouttelettes ».
- **Prévention :** Le vaccin contre les oreillons (RRO) est donné aux enfants à 12 mois et à 18 mois. Les personnes nées après 1970 doivent avoir reçu au moins une dose de vaccin contre les oreillons pour être considérées protégées (efficacité vaccinale de 64 % à 88 %). Les personnes nées avant 1970 sont considérées protégées contre cette infection.

## INTERVENTIONS ATTENDUES DES CLINICIENS

- Considérer un diagnostic d'oreillons devant un tableau compatible avec cette infection;
- Devant un cas suspect, privilégier l'utilisation du TAAN (PCR), en procédant à un écouvillonnage buccal autour du canal de Sténon, et ce, jusqu'à 5 jours après l'apparition des symptômes. Sinon, un prélèvement d'urine peut être fait jusqu'à 14 jours suivant l'apparition des symptômes;
- Devant un cas suspect d'oreillons, recommander un isolement à la maison jusqu'à 5 jours après le début de la tuméfaction.
- Déclarer les cas probables ou confirmés d'oreillons à la Direction de santé publique.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-271-04W.pdf>

[http://www.ciusss-capitallenationale.gouv.qc.ca/sites/default/files/infomadooreillons-25novembre2016\\_final.pdf](http://www.ciusss-capitallenationale.gouv.qc.ca/sites/default/files/infomadooreillons-25novembre2016_final.pdf)

Service Prévention et protection des maladies infectieuses  
Nicholas Brousseau, médecin-conseil

Coordonnées de la Direction de santé publique de la Capitale-Nationale :

► Jour : (418) 666-7000, poste 250

► Soir, fin de semaine, jours fériés (23, 26, 27, 30 décembre 2016 et 2-3 janvier 2017) : (418) 648-2176